

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Compte-rendu affiché le : 30 septembre 2024

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 20
septembre 2024**

N° 24-09-17

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29**

**OBJET :
Décisions du maire –
information du conseil
municipal**

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON - Solange
MORERE – Mireille PAULET - Gérard ALLANCHE -
Arlette PEREIRA - Guy BERNE - Geneviève NIGAY -
Christian BECUWE – Suzanne BOICHON - Régine
CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS –
Françoise PION - Marie-Hélène BRUNET – Gérard
GRANGE – Michel FRANCHINI - Joaquim DE
ALMEIDA – Thomas ROCHETTE - André HUBERT -
Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELMARD -
Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Gilles GRANGIER à Gérard ALLANCHE – Serge
GRANGE à Mireille PAULET - Christine PALLEY à
Edith CONSIGNY – Céline BENNICI à Thomas
ROCHETTE - Aurélie DESBREE à Romain
MONTELMARD.

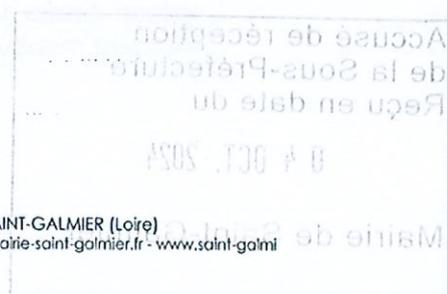
Membre absent : 0.



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

04 OCT. 2024

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

DECISIONS DU MAIRE – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

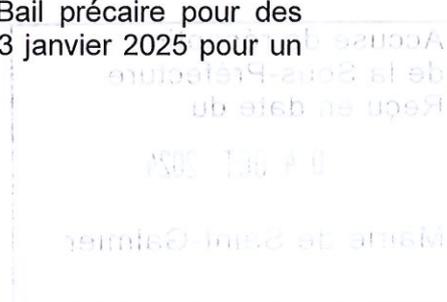
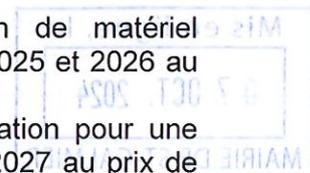
Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par Monsieur Philippe DENIS du Conseil Municipal par délibération du 16 septembre 2020 :

- Décision n°2024-75 – AD Radiocom – Contrat d'abonnement « RADIO LTE » pour la maintenance des radios en abonnement LIEBRTE pour un montant de 456 € HT annuel à compter du 18 juin 2024.
- Décision n°2024-76 – GMA (Gaz et Matériel d'Auvergne) – Convention de mise à disposition des emballages de gaz industriel pour une durée de 3 ans à compter du 03 mai 2024 pour un montant mensuel de 570 € HT soit 684 € TTC.
- Décision n°2024-77 – CEPIM – Contrat de formation n°61477 AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux, formation Concepteur Encadrant en date du 08 juillet 2024 pour un montant de 320 € TTC.
- Décision n°2024-78 – Conventions pour la gestion du mini-golf – Été 2024 : La Lumière cendrée - L'Amitié Franco-portugaise - L'association des familles
- Décision n°2024-79 – YES HIGH TECH – Contrat de cession du droit d'exploitation de spectacle Compagnie les Z'Étincelles pour les 15 octobre et 3 décembre pour un montant total de 235,82 € HT soit 248,80 € TTC.
- Décision n°2024-80 – FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME – Avenant au contrat d'organisation des championnats de France de Pumptrack de Saint-Galmier saison 2024.
- Décision n°2024-81 – ANNULE ET REMPLACE - décision n°2024/77 - CEPIM – Contrat de formation n°61477 AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux, formation Concepteur Encadrant en date du 10 juillet 2024 pour un montant de 320 € TTC.
- Décision n°2024-82 – MODIFICATION - décision n°2024/35 - ECF – Convention de formation professionnelle continue à la conduite des chariots R489 CACES pour seulement 4 agents (moins Eric THIVILLIER pour départ en retraite) soit pour un montant de 1 672 € TTC.
- Décision n°2024-83 – ATELIER DE LA GARE – Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un atelier pour artisan d'art avec une actualisation des honoraires d'une hausse de 635 € HT soit un montant total de 11 635 € HT soit 13 962 € TTC.
- Décision n°2024-84 – Travaux pour la Création d'un nouveau parking à Saint Galmier – Marchés de travaux passés selon la procédure adaptée
- Décision n°2024-85 – ATELIER DE LA GARE – ANNULE ET REMPLACE décision du maire n° 2023/119 - Acte d'engagement pour une mission de Maîtrise d'Œuvre pour l'aménagement d'une terrasse situé sur un bâtiment Rue du Cloître à Saint-Galmier pour un montant d'honoraire de 13 910 € HT.
- Décision n°2024-86 – BLACHERE ILLUMINATION – Location de matériel d'illumination pour une période de trois ans pour les années 2024/2025 et 2026 au prix de 9 384,65 € HT par an soit 11 261,58 € TTC.
- Décision n°2024-87 – LOOM UP – Location de matériel d'illumination pour une période de trois ans à compter de décembre 2024 jusqu'à janvier 2027 au prix de 8 775 € HT par an soit 10 530 € TTC.
- Décision n°2024-88 – Marie GAREL – Avenant n° 1 au Bail précaire pour des locaux situés - 1 passage du Cloître – du 4 janvier 2024 au 3 janvier 2025 pour un montant mensuel de 319 € TTC.

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

04 OCT. 2024

Mairie de Saint-Galmier



- Décision n°2024-89 – GENDARMERIE – Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition gratuite de la salle des arts martiaux à la gendarmerie de Saint-Galmier.
- Décision n°2024-90 – BISSARDON MENUISERIE – Devis pour la fourniture et pose de menuiseries extérieures pour le chantier du Cloître pour un montant de 7 195,14 € HT soit 8 634,17 € TTC.
- Décision n°2024-91 – Mme Emma COLLET – Magasin L'air de rien – Mise à disposition d'un local situé à l'étage inférieur du parking Peyret Lacombe pour une durée d'un an – 60 € / mois.
- Décision n°2024-92 – DIOCESE DE SAINT ETIENNE – Convention de mise à disposition de locaux communaux à l'association diocésaine de Saint-Etienne pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} juillet 2024 en contrepartie d'une redevance annuelle de 558,03 €.
- Décision n°2024-93 – BISSARDON MENUISERIE – Complément DM 2024-90 - Devis pour la fourniture et pose de menuiseries extérieures pour le chantier tu Cloître, validation de la plus-value optionnelle pour finition NABOCO pour un montant de 606,90 € HT soit 728,28 € TTC.
- Décision n°2024-94 – GINGER – Contrat de supervision géotechnique mission G4 pour la construction d'un parking sur la ville de Saint-Galmier selon le devis RLY1.O.0046 pour un prix global de 5 000 € HT soit 6 000 € TTC.
- Décision n°2024-95 – MSA – Convention de service relative à l'habilitation à la consultation du Quotient familial des allocataires MSA pour une durée de 1 an à compter du 15 juillet 2024 et reconductible tacitement chaque année.
- Décision n°2024-96 – Zit – Contrat de service relatif à la maintenance d'un copieur MPC3003S à la crèche les petits Galopins pour une durée de 1an à compter du 10/12/2024, renouvelable une fois et pour un montant de 0.00622 € pour les copies noires et 0.06255 € pour les copies couleurs.
- Décision n°2024-97 – BODET TIME & SPORT – Contrat d'assistance sur site du système d'affichage sportif du gymnase de la Colombe pour une durée de 1 an à compter du 01/09/2024 reconductible 3 fois pour un montant 400,00 € HT soit 480,00€ TTC.
- Décision n°2024-98 – Convention de transmission de données à caractère personnel relatives au recensement des enfants soumis à l'obligation scolaire et l'amélioration du suivi de l'assiduité – entre la CAF et la commune de Saint-Galmier pour l'année 2024.
- Décision n°2024-99 – Association La Provence en Miniature – Convention de mise à disposition gratuite de locaux dans le bâtiment Badoit pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2024.
- Décision n°2024-100 – COMPAGNIE CONTRE TEMPS – Contrat d'engagement d'artistes pour le spectacle « Jingle Bells, un Noël enchanté » en date du 8 décembre 2024 pour un montant total de 1 700 € TTC.
- Décision n°2024-101 – ORANGE BUSINESS – Abonnement Fibre FTTH – Police Municipale – 55€ HT/mois – engagement 36 mois.
- Décision n°2024-102 – Attribution du marché de prestation de service pour la restauration scolaire livraison de repas en liaison froide à la SA API RESTAURATION, selon les tarifs définit comme suit pour leur offre de base sans pain : Maternelle 3,302 € HT ; Elémentaire 3,344 € HT ; Adulte 3,439 € HT
- Décision n°2024-103 – Marché de prestation de service d'assurance pour la commune de Saint-Galmier
- Décision n°2024-104 – KOESIO – Contrat de service pour la mise à disposition d'un firewall WatchGuard Firebox au Pôle des services pour une durée de 3 ans pour une redevance HT de 129 € par mois.
- Décision n°2024-105 – OMS – Convention de mise à disposition à titre gratuit de Lucas Béal du 05/07/2024 au 25/05/2025 à l'accueil périscolaire.

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

04 OCT. 2024

Mairie de Saint-Galmier

- Décision n°2024-106 – TAXIS AMBULANCE RF MEDICAL – Prestation d'ambulance pour les championnats de France de Pump track du 27 au 29 septembre 2024 pour un montant de 4 160,67 € TTC.
- Décision n°2024-107 – Rectorat de l'Académie de Lyon – Convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré public.
- Décision n°2024-108 – ENRAGE CORPORATION – Contrat de cession d'un spectacle vivant UNCLE BARD & THE DIRTY BASTARDS dans le cadre des championnats de France de Pump track le samedi 28 septembre pour un montant de 3 000 € HT soit 3 165 € TTC.
- Décision n°2024-109 – CHEVALIER ARCHITECTE – Contrat d'honoraires pour une mission d'assistance à maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un bar dans les locaux du gymnase la Colombe pour un montant de 3 600 € HT soit 4 320 € TTC.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 30 septembre 2024.

LE MAIRE
Philippe DENIS



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

04 OCT. 2024

Mairie de Saint-Galmier

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

04 OCT. 2024

Mairie de Saint-Galmier